



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

*BULLETIN HEBDOMADAIRE*

*"Iteka n'Ijambo"*

*Uwo uri wese ubahirizwa*

**BULLETIN HEBDOMADAIRE N°450 DU 25 NOVEMBRE AU 1ER DECEMBRE 2024**

## **0. INTRODUCTION**

Ce bulletin traite le contexte politique, droits de la femme, judiciaire, gouvernance et sécuritaire ayant marqué cette période. Il traite également les droits civils et politiques ainsi que les droits catégoriels et se clôture par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme et sécuritaire a été rapportée comme suit : au moins 19 per-

sonnes tuées dont 12 retrouvées cadavres, 2 femmes tuées, 2 enfants tués dont 1 nouveau-né, 1 enfant enlevé et/ou porté disparu et 2 victimes de VBGs.

Des Imbonerakure, des administratifs et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

## **LES GRANDS TITRES**

- I. CONTEXTE POLITIQUE, DROITS DE LA FEMME, JUDICIAIRE, GOUVERNANCE ET SECURITAIRE*
- II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES*
- III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS*
- IV. DROITS CATEGORIELS*

## CONTENU

<b>I. CONTEXTES POLITIQUE, DROITS DE LA FEMME, JUDICIAIRE, GOUVERNANCE ET SECURITAIRE.....</b>	<b>3</b>
I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	3
I.2. CONTEXTE JUDICIAIRE.....	3
I.3. BONNE GOUVERNANCE .....	3
I.4. CONTEXTE DROITS DE LA FEMME.....	5
I.5. CONTEXTE SECURITAIRE.....	6
I.6. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES .....	8
<b>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</b>	<b>9</b>
II.1. DROIT A LA VIE .....	10
II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE .....	10
II.2.1. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE .....	10
<b>III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS .....</b>	<b>11</b>
III.1. DROIT A L'EDUCATION .....	11
<b>IV. DROITS CATEGORIELS.....</b>	<b>12</b>
IV.1. DROITS DE L'ENFANT .....	12
<b>V. CONCLUSION.....</b>	<b>12</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>CDS</b>	: Centre de Santé
<b>CNDD-FDD</b>	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
<b>CNL</b>	: Congrès National pour la Liberté
<b>ECOFO</b>	: Ecole Fondamentale
<b>FARDC</b>	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
<b>FDNB</b>	: Forces de Défense Nationale du Burundi
<b>FOMI</b>	: Fertilisants Organo-Minéraux Industries
<b>OPJ</b>	: Officier de Police Judiciaire
<b>TGI</b>	: Tribunal de grande instance
<b>VBG</b>	: Violences Basées sur le Genre

## I. CONTEXTE POLITIQUE, DROITS DE LA FEMME, JUDICIAIRE, GOUVERNANCE ET SECURITAIRE

### I.1. CONTEXTE POLITIQUE

#### Des intimidations dans la collecte des contributions forcées en commune et province Ruyigi

Une information récente parvenue à la Ligue ITEKA indique que dans la ville de Ruyigi, les dirigeants du parti au pouvoir CNDD-FDD, notamment Gérard Barutwanayo, premier secrétaire du parti dans la nouvelle province de Buhumuza, ont lancé une collecte systématique de contributions forcées. Les jeunes du parti en uniformes sont passés maison par maison, exigeant que chaque ménage paie une contribution, qui varie selon le statut socio-économique : 5 000 fbu pour les salariés et les commerçants, et 1 000 fbu pour les non-salariés.

Selon des sources sur place, ces contributions sont destinées à financer la construction de la perma-

nence provinciale du parti sur la colline Ngarama, commune et province Ruyigi. Cette décision a été prise lors d'une réunion des comités communaux de la nouvelle province de Buhumuza, dirigée par Gérard Barutwanayo.

Il est important de noter que cette collecte de contributions est accompagnée de menaces et d'intimidation envers ceux qui refusent de payer. Les jeunes Imbonerakure ont même menacé de "corriger" ceux qui ne paieront pas, en les comparant aux événements de 2015. Cette situation soulève des préoccupations quant à la liberté et à la sécurité des citoyens burundais

### I.2. CONTEXTE JUDICIAIRE

#### Le contexte judiciaire a été marqué par un procès de flagrance dans la province de Rumonge<sup>1</sup>

En date du 30 novembre 2024, vers 17 heures, le TGI Rumonge a condamné Ernest Ndayikeza à 20 ans de servitude pénale principale. Le verdict est

tombé après un jugement de flagrance. Ernest est coupable d'assassinat avec préméditation. Le condamné n'a pas nié les faits qui lui étaient reprochés par le ministère public. Il a affirmé qu'il voulait offrir son neveu comme un sacrifice.

### I.3. BONNE GOUVERNANCE

#### Des contributions forcées aux enseignants à l'occasion de la célébration de la journée internationale de l'enseignant en province Cibitoke

Dans les communes de Bukinanyana, Rugombo et Mugina, situées dans la province de Cibitoke, les enseignants sont contraints de contribuer financièrement pour célébrer la Journée internationale des enseignants le 17 décembre 2024. Cette célébration, qui devrait normalement être dédiée à tout le personnel de l'enseignement, se transforme cette année en une occasion pour les autorités de collecter des fonds auprès des enseignants.

Les directeurs des écoles ont reçu l'ordre de collecter une somme proportionnelle à l'effectif de leur personnel, à raison de 1000 fbu par enseignant. Les enseignants dénoncent ces contributions comme étant un vol organisé par les autorités provinciales,

notamment le Gouverneur Colonel Carême Bizozwa et le Directeur Provincial de l'Enseignement Joseph Nyandwi.

Pour assurer le paiement de ces contributions, les directeurs sont tenus de transmettre les noms des enseignants qui refusent de contribuer, afin que des punitions soient prises à leur égard. Les enseignants qui ne paieront pas ces contributions ne pourront pas obtenir de documents administratifs, tels que des attestations de service, qui sont nécessaires pour accéder à certains services bancaires et ministériels.

Les enseignants demandent que ces contributions cessent et qu'elles ne soient plus imposées, surtout dans un contexte de crise financière qui affecte déjà les petits et moyens fonctionnaires de la fonction publique.

<sup>1</sup>Le cas de cette personne assassinée a été rapporté dans le bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n°449

## **De la mauvaise gestion des fertilisants en commune et province Makamba**

Une information récente du 27 novembre 2024 parvenue à la Ligue Iteka indique que la population de la commune et province de Makamba s'inquiète de la gestion des fertilisants pour la saison culturale A. Selon des témoins oculaires, les habitants accusent l'administrateur communal, Marie Goreth Manirankunda, et le commissaire communal de police, Jean Claude Nkunzimana, d'avoir gardé le silence sur la petite quantité d'engrais disponible dans le stock, qui ne compte que environ 50 sacs.

Les vendeurs auraient informé la population que le peu d'engrais disponible est réservé à l'administrateur communal, selon un agriculteur de la commune de Makamba. Cette situation a créé une grande inquiétude parmi les agriculteurs, qui ont besoin d'engrais pour leur production.

Par ailleurs, la population de la commune de Mabanda a découvert que des produits de la société FOMI étaient exportés vers la Tanzanie, où un sac de 50 kg coûte environ 250 000 shillings tanzaniens, soit environ 66 000 francs burundais. Les agriculteurs et les commerçants de Makamba et Mabanda affirment que la vente des fertilisants au Burundi est interdite, ce qui rend encore plus inquiétante la situation.

## **Grognes des agriculteurs après distribution des fertilisants en province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 novembre 2024 indique des agriculteurs ont reçu des fertilisants de type urée en quantités largement inférieures à celles commandées.

Certains disent qu'ils ont reçu moins d'un dixième de la quantité demandée et d'autres n'en ont pas été servi.

Ils protestent la volonté des administratifs de retirer leurs bons d'achat sans préciser comment ils vont récupérer le reste de leurs commandes.

Ces agriculteurs de la province Makamba disent qu'ils avaient été informés de venir récupérer les fertilisants de type urée le matin du 25 novembre 2024.

Arrivés aux hangars de stockage, les administratifs à la base et les employés du bureau provincial de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage ont décidé de réduire les quantités demandées arguant que les quantités disponibles sont de loin inférieures à celles commandées.

Certains disent qu'ils ont été contraints de recevoir 7,5 kg d'urée alors qu'ils avaient commandé des quantités variées allant même à 100 kg.

Cela a failli créer des affrontements entre les agriculteurs et les responsables de cette distribution car tous voulaient recevoir la totalité des quantités commandées surtout qu'ils sont en retard dans leurs activités champêtres.

Certains des agriculteurs contactés expliquent qu'ils avaient demandé jusqu'à 100 kg ou plus selon la superficie de leurs plantations mais qu'ils ont été informés qu'ils doivent recevoir 7,5 kg, une quantité jugée insignifiante.

De plus, ces responsables venus assurer la supervision voulaient retirer des bons d'achat sans préciser les modalités de récupérer la quantité restant. La plupart ont préféré abandonner les 7,5 kg en gardant leurs bons de commande pour pouvoir récupérer leur argent une fois que les responsables décideraient de le restituer.

Ils déplorent qu'ils ont été appelés d'amener ces fertilisants sans que le gouvernement ait mis à la disposition ces fertilisants alors que le même gouvernement connaît déjà qu'ils sont en retard dans l'utilisation de ces fertilisants de type urée commandés depuis début septembre 2024.

Ils disent avoir perdu espoir de la production à la moisson de cette saison culturale. Les responsables de la distribution contactés expliquent que ces fertilisants de type urée sont insuffisants puisqu'ils sont produits au Burundi comme les autres types de fertilisants.

Ces derniers sont commandés par le Gouvernement du Burundi dans les autres pays de la sous-région mais que suite au manque de devises, le Gouvernement a fait une commande d'une petite quantité.

Cela est ainsi au moment où ces fertilisants devraient être disponibles depuis la fin du mois de

de septembre pour procéder au sarclage avec ces derniers. Ils disent qu'ils ont déjà perdu espoir sur la production de cette saison culturale. Ils demandent

au Gouvernement de leur fournir ces fertilisants surtout qu'ils ont payé les frais qui leur sont alloués dans les délais exigés.

#### **I.4. CONTEXTE DROITS DE LA FEMME**

##### **Lancement de la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et filles à Bubanza**

La campagne de 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et filles a été lancée au Burundi le 25 novembre 2024, en commune Gihanga, province Bubanza, sous le haut patronage de la Première Dame. Cette campagne vise à éradiquer les violences faites aux femmes et aux filles au Burundi.

Le thème retenu pour cette année est « Vers les 30 ans de la Déclaration et de la Plateforme d'action de Pékin : Tous unis pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles ». Violet Kakyomya, Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burundi, dans son discours<sup>2</sup>, a transmis d'abord aux participants les chaleureuses salutations du Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur António Guterres, elle a ensuite souligné que la participation à cette campagne témoigne de l'engagement ferme du Burundi envers une cause essentielle.

Malgré des avancées significatives, les violences basées sur le genre persistent et demeurent un fléau mondial. Lors de la célébration des 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre en 2023, Clara Anyangwe, représentante d'ONUFEMMES au Burundi, a rappelé une réalité mondiale préoccupante<sup>3</sup>. Selon les estimations, chaque année, 245 millions de femmes et filles subissent des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime. De plus, 86 % des femmes et filles vivent dans des pays sans protections juridiques solides contre ces violences.

La campagne vise à promouvoir des valeurs d'égalité dès l'enfance, à travers la sensibilisation et l'éducation, afin de briser les cycles de violence. Elle vise également à renforcer les cadres législatifs et

leur application, en assurant des sanctions appropriées pour les auteurs et une protection efficace des victimes.

Avant de clore, elle a rendu hommage aux victimes – enfants, femmes, hommes – qui leur rappellent chaque jour que le combat doit continuer. Ensemble, transformons la douleur en espoir, et les paroles en actions concrètes. Elle a enfin réitéré la ferme volonté des partenaires de contribuer à un Burundi exempt de violences faites aux femmes et aux filles.

##### **Une situation peu reluisante au Burundi**

Une enquête gouvernementale menée en 2017 révèle une situation inquiétante au niveau national : 36 % des femmes burundaises âgées de 15 à 49 ans ont déclaré avoir subi des violences physiques au moins une fois dans leur vie, et 57 % de ces violences étaient infligées par un mari ou partenaire intime. Concernant les violences sexuelles, 23 % des femmes de la même tranche d'âge en ont été victimes.

##### **Les données de 2017 à 2020**

Les statistiques officielles fournissent des chiffres détaillés sur les différents types de VBG enregistrés entre 2017 et 2020. Il s'agit d'une analyse détaillée des violences basées sur le genre au Burundi (2017-2020).

Les violences basées sur le genre demeurent un problème critique au Burundi, affectant les femmes, les hommes et les enfants. Les données statistiques du ministère de la Solidarité nationale, des Affaires sociales, des Droits de la personne humaine et du genre révèlent une réalité alarmante concernant la prévalence de divers types de violences entre 2017 et 2020.

<sup>2</sup>Lancement de la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes, édition 2024 - Discours de la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burundi, Violet Kakyomya | Les Nations Unies au Burundi

<sup>3</sup>Campagne de 16 jours d'activisme : en marche contre les VBG – IWACU

## Situation des VSBG de 2017 à 2020

EFFECTIF DES SURVIVANTS DES VSBG 2017, 2018, 2019, 2020								
TYPES DE VSBG	ANNEES							
ANNEES/SEXE	2017		2018		2019		2020	
SEXES	F	H	F	H	F	H	F	H
Violences sexuelles	1869	44	2007	92	1374	95	1286	53
Violence physiques	3052	906	3590	817	2439	322	2456	496
Violences économiques	6282	1641	5717	1197	4216	646	4811	980
Violences psychologiques	5613	1629	5140	1115	3324	644	4066	1071
Tueries	56	37	54	49	37	36	31	39

**Source :** Ministère de la Solidarité Nationale, des affaires sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, Annuaire Statistique, Edition 2020

## Situation des VSBG de 2020 à 2024

Selon des rapports publiés par des organisations de la société civile, les violences basées sur le genre sont loin d'être maîtrisées. Ainsi, 535 cas de Violences basées sur genre et 255 femmes tuées ont été relevés<sup>4</sup> au Burundi.

Même dans des centres accompagnant les victimes des VBG, des effectifs inquiétants sont répertoriés

### 1.5. CONTEXTE SECURITAIRE

#### Une altercation entre militaires et policiers évitée de justice sur la frontière avec la RDC en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 30 novembre 2024, des informations collectées sur la transversalité VI de la colline Kaburantwa commune Buganda, province Cibitoke, indiquent que des militaires gardant le nouveau pont en cours de construction ont failli se mettre la main avec les policiers à cause du pot de vin collecté par les policiers.

Les habitants proches de cet endroit avaient une peur panique et demandent que des autorités hiérarchiques donnent une solution à cet endroit.

L'incident s'est produit sur la transversale VI, colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke au nouveau du pont en cours de réhabilitation sur la frontière avec la RDC en train d'être cons-

chaque année comme l'a souligné la ministre de la Solidarité nationale, des Affaires sociales et les Droits de la Personne Humaine et du Genre qui a aussi annoncé qu'une loi réprimant et régissant les VBG est en vigueur<sup>5</sup>.

La Ligue Iteka appelle les autorités burundaises à éradiquer l'impunité qui est la cause de la perpétuation des violences à l'égard des femmes et des filles au Burundi.

truite par une société chinoise.

Selon différentes sources concordantes, des éléments de la police et une section des militaires gardant la frontière ont failli s'entrer dedans. Ces derniers d'après les mêmes sources n'ont pas digéré les pots de vins dont sont imputables les policiers.

La colère des militaires comme l'indique un des hauts gradés de l'armée burundaise s'explique par les pots de vin reçus régulièrement et individuellement par Dieudonné Niyonzima, commissaire communal de police.

Ce dernier laisse entrer les marchandises telles que les pagnes, le carburant et d'autres non autorisées sans payer les taxes alors que les frontières maritimes avec le Congo sont officiellement fermées.

<sup>4</sup>Rapport bilan de quatre ans et deux mois au pouvoir du président Evariste NDAYISHIMIYE par la Ligue Iteka, publié le 12 septembre 2024

<sup>5</sup>[Campagne de 16 jours d'activisme : en marche contre les VBG – IWACU](#)

Cet officier de l'armée burundaise qui s'est exprimé à l'anonymat met en garde ce responsable de la police à Buganda en connivence avec certains commerçants transfrontaliers pour ses actes répétitifs de corruption. D'après ses dires, s'il ne change pas de comportement.

Ceux-ci exigent à tout passant de leur verser de l'argent voyageant clandestinement de part et d'autre de la frontière sur la Rusizi alors que cette frontière est toujours fermée.

Les informations collectées sur place confirment cet incident et font savoir que les soldats de la FDNB sont déjà agacés par les pratiques de corruption imputables aux policiers observées sur cette frontière.

Selon un des militaires, lui avec ses collègues ne vont pas tolérer le comportement de ces policiers qui excellent par l'incompétence et la non-intégrité.

Sur place, la population dans leur ensemble fustige le comportement de ces policiers. Les habitants de cette localité contactée fustigent le commissaire communal de la police Buganda qui agisse avec sa colère en semant le désordre et la désolation au sein des populations paisible.

Tous à l'unanimité, les habitants contactés demandent que ces policiers soient mutés ailleurs et surtout de laisser les soldats accomplir leur mission de sécuriser la frontière. Les mêmes habitants n'excluent pas le risque d'affrontements entre policiers et soldats. Contacté à ce propos, le commissaire communal à Buganda fustige ces informations et parle d'allégations non fondées. Le responsable des opérations militaires sur la frontière n'affirme et n'infirme pas ces informations. Carême Bizoza, Gouverneur de la province Cibitoke contacté sur place parle des enquêtes déjà en cours pour dégager les responsabilités des uns et des autres.

#### **Quatre personnes dont une femme tuée et une autre blessée en commune Gisuru, province Ruyigi**

En date du 30 novembre 2024, dans la soirée, sur la colline Nyabigozi, zone Nyabitare, commune Gisuru, province Ruyigi, le prénommé Pascal a blessée par épée et 4 personnes dont sa propre mère nommée Kamurenga et ses trois enfants ont été tués,

Barthélemy, son voisin a été blessée.

Selon des sources sur place, les corps des défunts ont été conduits à la morgue du CDS Nyabigozi tandis que Barthélemy a été conduit à l'hôpital Gisuru pour des soins médicaux.

La population de la localité a blessé l'auteur présumé et les policiers n'ont pas détenu ce dernier mais l'ont plutôt conduit à l'hôpital pour des soins médicaux.

Selon les mêmes sources, cet auteur présumé a des problèmes mentaux et sa femme était chez ses parents suite à l'incompréhension qui régnait dans leur foyer.

L'administrateur de cette commune, Gad Ninganza conseille la population de ne pas punir eux-mêmes mais de dire ce qui ne va pas à temps afin d'éviter toute sorte de violence.

#### **Destitution du chef des Imbonerakure en commune Mugere, province Bujumbura rural**

Le 23 novembre 2024, Dieudonné Havyarimana, chef des Imbonerakure, a été destitué de son poste. Cette décision a été accueillie avec soulagement par de nombreux membres du parti CNDD-FDD, notamment les Imbonerakure, ainsi que par les membres des partis de l'opposition.

Dieudonné Havyarimana, originaire de la colline Gomvyi, commune Mutambu, a été impliqué dans plusieurs actes de persécution envers les membres des partis de l'opposition. Il a notamment été accusé de complicité dans la disparition d'un certain Phocas, arrêté par les agents du SNR, et de corruption en promettant des emplois fictifs.

Son remplaçant, Salvator Ntunzwenimana, originaire de la colline Burima II, commune Mutambu, a été responsable des Imbonerakure dans cette commune. Cependant, il est reconnu pour ses actes ignobles, notamment pour sa prostitution de carrière envers les jeunes filles, y compris les élèves et écolières.

Les habitants de la région sont inquiets quant à l'avenir, car Salvator Ntunzwenimana est soutenu par les hauts responsables du parti CNDD-FDD, notamment Emmanuel Nkeshimana et Zénon

Ndaruvukanye. Les cas de restitution des dots ont été observés à la suite de ses actes de prostitution, et le cas le plus récent est l'abandon des études universitaires de sa belle-sœur après l'avoir enceintée.

### **Menaces et intimidations des Imbonerakure en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Le 30 novembre 2024, les Imbonerakure ont mené une démonstration de force dans les quartiers du

centre urbain de la commune Nyanza-lac, province Makamba. Selon un témoin oculaire, cette activité était caractérisée par des menaces verbales et des intimidations à l'encontre des membres des partis politiques de l'opposition, notamment le parti CNL. Les Imbonerakure ont proféré des injures et des mots grossiers contre le président du parti CNL, Agathon Rwasa. Cette activité a également été constatée dans toutes les communes de la province de Makamba.

## **1.6. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES**

### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Cankuzo**

En date du 26 novembre 2024, un corps sans vie en décomposition d'un homme non identifié, âgé entre 60 et 70 ans a été trouvé sur la colline Rusange, commune et province Cankuzo par des enfants qui gardaient les chèvres dans un buisson sur cette colline.

Selon une source sur place, les causes de ce meurtre n'ont pas été connues. L'administrateur de la commune Cankuzo, Chantal Irakoze a donné l'ordre de l'enterrer au cimetière de Nyarurama, commune et province Cankuzo. L'administration en collaboration avec la croix rouge, branche de Cankuzo ont procédé à l'enterrement de ce corps sans vie.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge**

En date du 27 Novembre 2024, sur la colline de Karonda, zone Kirwena, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un nommé Bahati, âgé de 70 ans, originaire de la commune et province Bururi a été retrouvé dans un fossé d'un champ de palmiers.

Selon des témoins oculaires, les informations en province de cette localité indiquent que les circonstances de la mort de cet homme ne sont pas connues.

Selon les mêmes témoins, à cote du corps de la victime, il y'avait de la nourriture à terre et une torche montrant qu'elle venait d'acheter sa nourriture. Ces mêmes témoins indiquent que la victime a été étranglée avant d'être jeté dans ce fossé car il avait des plaies.

Le prénomé Jonatha, OPJ de la zone Kirwena en

compagnie d'Innocent Nijimbere, chef de zone Kirzena se sont rendu sur les lieux pour s'acquérir de la situation. L'OPJ a retrouvé une somme de 30 000 fbu dans les poches des habits de la victime.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune Vyanda, province Bururi**

En date du 27 novembre 2024, sur la colline Kigutu, commune Vyanda, province Bururi, un corps sans vie de Jean Claude Ngendakuriyo a été retrouvé dans la chambre de sa maison sans aucune trace montrant qu'il aurait été tué.

Selon des témoins sur place, les circonstances et la cause de sa mort restent inconnues mais les voisins soupçonnent que la victime aurait été empoisonnée car d'après eux, la victime avait quitté sa femme en province de Ngozi et n'avait pas de bonne relation.

L'administrateur de la commune de Vyanda confirme cette information et fait savoir qu'une enquête est déjà ouverte sur ce cas.

### **Sept corps sans vie retrouvés dans la forêt de la Kibira en commune Mabayi, province Cibitoke**

En date du 29 novembre 2024, sept corps en décomposition des rebelles portant l'uniforme militaire congolais ont été retrouvés dans la réserve naturelle de la Kibira au côté de Kaburantwa, colline Rutore-ro, zone Butahana commune Mabayi, province Cibitoke.

Selon des sources sur place, ces personnes ont été tuées par machettes et couteaux par les personnes non encore reconnues.

Les habitants proches de cette rizière demandent leur sécurité. L'administration dit que les enquêtes sont en cours pour identifier les auteurs de ces tueries.



Tous ces sept cadavres ont été retrouvés vers la tombée de la nuit au niveau de la localité de Kaburantwa-Karandura située sur la colline Rutorero, zone Butahana de la commune de Mabayi de la province Cibitoke.

Selon une source locale contactée sur place, les passants ont été alertés par une odeur nauséabonde en provenance de cette immense réserve naturelle.

Par après, poursuit, la même source, un groupe de gens ont pris l'initiative de mener des recherches et ont trouvé des cadavres en pleine décomposition.

Une source autre source sécuritaire affirme que tous ces corps étaient décapités à l'aide de la machette et du couteau. La même source fait savoir que les victimes portaient des uniformes de l'armée congolaise, FARDC.

Différentes sources militaires convergent pour dire qu'il s'agit bel et bien des éléments rebelles rwandais contre Kigali établis dans cette immense forêt naturelle depuis plus d'une décennie.

Les mêmes sources font savoir que ces rebelles qui font des navettes entre le Sud-Kivu où ils disposent des bases arrière et le Burundi en passant dans la rivière Rusizi séparant la RDC et le Burundi.

D'après un haut gradé de l'armée burundaise qui s'est exprimé à l'anonymat, ces rebelles contre le Rwanda ne se sont pas entendus sur le partage des minerais d'or dont ils exploitent depuis plusieurs années sous la couverture de certaines autorités civiles et militaires proches du parti présidentiel et hostiles au régime de Kigali.

Après la découverte de ces corps, ces derniers ont été enterrés sur place par la Croix Rouge en collaboration avec les Imbonankubone.

L'administrateur de Mabayi, Jeanne Izompora con-

## **II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

Le Burundi fait partie des pays adhérant au pacte international relatif aux droits civils et politiques (1965) et son protocole facultatif (1976) sans aucune réserve le 9 mai 1990, ce qui dans le cadre de sa mise en application, le Burundi a pris des mesures dans la législation interne notamment dans sa constitution du 7 juin 2018 (Loi principale) en son article 19 qui garantit que tous les droits proclamés

et garantis par les textes internationaux régulièrement ratifié font partie intégrante de cette constitution, des textes d'application sont mis en place notamment le code pénal du 29 décembre 2017 et le code de procédure pénal du 11 mai 2018 et d'autres institutions de protection des droits de la personne humaine au Burundi ont été créés.

firmes la découverte de ces corps sans vie en pleine décomposition dans la Kibira. Cette autorité admet également qu'elle attend pour le moment d'autres éléments d'enquête après le retour des soldats qui ont été immédiatement déployés en plein cœur de la Kibira pour suivre cette situation et invite les habitants proches de cette forêt d'attendre un message de tranquillité en provenance de ces chefs militaires. Selon lui, elle compte organiser une descente d'urgence pour une réunion de sensibilisation pour apaiser les tensions de leurs habitants.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune Kiganda province Gitega**

En date du 27 novembre 2024, vers 7 heures, sur la colline Musongati, commune Kiganda, province Gitega, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été retrouvé.

Selon des sources sur place, le cadavre portait un pantalon jeans de couleur kaki et d'une chemise légère de couleur bleuâtre. Ce sont des écoliers qui se rendaient à l'ECOFO Musongati qui ont vu le cadavre couvert de branchages dans un buisson se trouvant près d'un sentier à quelques 500 mètres de l'école.

Ces élèves ont immédiatement alerté leur maître responsable, Herman Niyonzima qui était déjà à l'école. À son tour, il a appelé l'administrateur communal de Kiganda, Omer Ndiwokubwayo qui est arrivé sur place vers 10 heures.

Selon les mêmes sources, l'administrateur a ordonné la population de la colline Musongati d'enterrer le cadavre dans le cimetière de Musongati qui se trouve près de l'endroit de découverte de ce corps.

Le corps de la victime ne présentait aucune trace, sauf un peu de sang sur la bouche. Aucune enquête n'est ouverte.

## II.1. DROIT A LA VIE

### Deux personnes tuées dont une fille en commune Kabarore, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 novembre 2024 indique qu'en date du 17 novembre 2024, vers 17 heures, près de la rivière Kanyaru, Claver Nshimirimana, âgé de 40 ans, ancien combattant du parti CNDD-FDD, cultivateur originaire de la colline Runyinya, commune Kabarore, province Kayanza a été tué avec sa fille Annonciate Nshimirimana, âgé de 20 ans par un policier connu sous le sobriquet de Mwarabu qui est basé à la position des policiers se trouvant à Ryamukona.

Selon des sources sur place, Claver Nshimirimana et sa fille coupaient des herbes de pâturage quand le policier prénommé Mwarabu est venu vers eux les accusant de chercher comment faire traverser de la fraude au Rwanda.

Claver Nshimirimana est tombé dans la Kanyaru quand il essayait de s'enfuir et emporté par les courant d'eaux.

Les policiers rwandais qui ont assisté à la scène sont intervenus et ont évacué Claver vers l'hôpital Kabwayi où il a succombé aux blessures la même

## II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

### II.2.1. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

#### Une fillette violée en commune Rwibaga, province Bujumbura rural

En date du 22 novembre 2024, vers 14 heures, sur la colline Rukina, commune Rwibaga, province Bujumbura, C.R, âgée de 9 ans, élève à l'ECOFO Rukina en 3<sup>ème</sup> année a été violée par Pamphile Nduwimana, âgé de 27ans, habitant la même colline avec la victime.

Selon source une source sur place, le présumé auteur a rencontré la victime chez elle à la maison en l'absence de ses parents puis l'a violée.

La victime était en train d'effectuer les travaux de ménage à la maison. Elle a été assistée au CDS Rukina et les résultats du test ont confirmé le viol. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de Mukike.

nuit.

Le corps d'Annonciate Nshimirimana a été jeté dans la rivière Kanyaru par ce policier et sa famille l'a retrouvé le lendemain où les eaux de la Kanyaru l'ont jeté et puis enterré par sa famille sous l'ordre de l'administrateur communal Berchimas Nsaguye.

En date du 22 novembre 2024, deux rwandais dont un agent de police et un administratif dont on n'a pas pu connaître les noms sont venus négocier sur la facture de l'hôpital avec l'administrateur communal.

Après avoir interrogé Mwarabu, il a accepté que le meurtre ait été fait sous les ordres de Moïse Arakaza alias Nyeganyega commissaire communal.

Ces deux policiers, Nyeganyega et Mwarabu auraient accepté de donner quinze millions de fbu qui ont été utilisés pour le paiement des frais payés à l'hôpital Bwayi.

Le corps sans vie de Claver a été acheminé le lendemain matin le 23 novembre 2024 sous l'ordre de Berchimas Nsaguye Administrateur communal Kabarore.

#### Une fillette violée en commune bugendana province Gitega

En date du 27 novembre 2024, sur la colline Rwingiri, zone Bitare, commune Bugendana, province Gitega, N.C âgée de 3 ans a été violé par Elysé Nsambimana âgé de 13 ans et voisin de la victime.

Selon un témoin oculaire, l'incident s'est déroulé au moment où les parents de la victime étaient au marché de Bitare.

Elysé a appelé l'enfant en lui promettant des bonbons. Arrivée dans la chambre, il l'a prise par force et l'a violée.

Selon le même témoin, dans ses parties intimes, du sang coulait et n'a cessé de pleurer jusqu'à ce que sa mère arrive et lui a raconté ce qui s'était passé.

Sa mère a vite alerté les voisins et ont transporté l'enfant au CDS Nkanda puis transféré à l'hôpital Mutoyi. Elysé a été arrêté et conduit chez Mahinja Antoine, OPJ de Bugendana mais ce dernier n'a pas reçu le cas car dit-il qu'il ne peut pas détenir un enfant de 13 ans.

Il a plutôt conseillé aux parents de la victime de porter plaintes au Tribunal de résidence pour demander les dédommagements.

### **III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

#### **III.1. DROIT A L'EDUCATION**

##### **Manque criant des supports pédagogiques et des enseignants en province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 novembre 2024 indique que le secteur de l'éducation est miné par un manque criant de supports pédagogiques et des effectifs insuffisant des enseignants.

Certains établissements n'ont pas de livres et ceux qui en disposent sont en quantité insuffisante ce qui rend le métier presque impossible selon les apprenants et enseignants. Les responsables des syndicats en province Makamba demandent l'implication de l'autorité provinciale pour parier à ce problème de manque de matériel scolaire.

Le gouverneur de Makamba dit qu'elle est déjà en contact avec les partenaires dans ce secteur.

Ces apprenants et enseignants de différents établissements de la province Makamba déplorent que le secteur de l'éducation dans cette province soit confronté à un manque criant de supports pédagogiques en première position le manque de livres.

Plus de dix élèves partagent un seul livre ou n'en disposent pratiquement pas selon ces apprenants contactés. Ces enseignants demandent au Gouvernement de chercher ces supports pédagogiques et d'engager de nouveaux enseignants pour une bonne dispense d'éducation de qualité.

Cela est aussi confirmé par des enseignants contactés. Ils expliquent que certains font recours aux anciens documents. Ces enseignants disent que la particularité est observable dans la classe de 5<sup>ème</sup> année où ils adoptent un nouveau programme alors que 3 établissements ou plus partagent un seul livre ce qui va freiner l'achèvement des programmes.

En plus du manque de supports pédagogiques, il

s'observe aussi le problème de manque d'enseignants car la province de Makamba enregistre une carence de plus de 700 enseignants au cours de l'année scolaire en cours.

Certains enseignants ont déserté leurs postes d'attache pour aller chercher la vie dans des pays étrangers car ils expliquent qu'ils ne pouvaient plus faire vivre leurs familles avec le maigre salaire qu'ils touchent à la fin du mois. Les responsables des syndicats des enseignants en province Makamba, demandent l'implication de l'autorité provinciale dans la résolution de ce problème de manque de matériels didactique.

Le gouverneur de la province de Makamba, Tantine Ncutinamagara a promis qu'elle est déjà en contact avec les partenaires dans ce secteur pour participer à la résolution progressive de ce problème.

Signalons que ce manque de supports pédagogiques s'observe toujours à quelques semaines de la fin du premier trimestre de cette année scolaire en cours.

##### **Abandons scolaires en province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 novembre 2024 indique qu'en province Ruyigi, au cours de cette scolaire 2023-2024, le nombre d'abandons enregistré à l'Enseignement Préscolaire s'élève à 914 dont 493 filles. Le taux d'abandons est de 16,8 %.

Quant aux écoles Fondamentales publiques et privées de la province scolaire de Ruyigi, le nombre d'abandons enregistré s'élève à 16 518 dont 7 364, soit un taux de 12%.

Concernant les écoles Post Fondamentales générale et pédagogique, l'effectif des abandons enregistré est de 609 dont 261 filles. Le taux d'abandons est de 12,2%.

## IV. DROITS CATEGORIELS

### IV.1. DROITS DE L'ENFANT

#### Traffic et exploitation des enfants disparu en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information récente parvenue à la Ligue Iteka, indique que 11 enfant dont Kevin Ndereyimana, age de 17 ans, originaire de la province Bubanza, ont été recrutés et transportés en Tanzanie par Lambert Niyonkuru et Nyandwi en juillet 2024. Les parents de Kevin, Sévérin Ntaconayigize et Marie Nshimirimana, ont reçu un appel téléphonique d'un ami de leur fils, leur annonçant que Kevin serait mort et que les recruteurs l'avaient gardé. Les parents ont réclamé leur enfant au chef-lieu de la commune Mutimbuzi, province Bujumbura, le 11 novembre 2024. Cette affaire soulève des inquiétudes quant au trafic d'enfants et à leur exploitation en Tanzanie, où des milliers d'enfants travaillent dans les plantations.

#### Un corps d'un nouveau-né retrouvé en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

En date du 25 novembre 2024, sur la sous-colline Bikobe, colline Ndago, en commune Nyabitsinda, province Ruyigi, un corps d'un nouveau-né a été retrouvé dans une latrine.

Selon des sources sur place, la victime a été jetée

### V. CONCLUSION

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays.

Elle s'insurge contre l'impunité des auteurs des crimes observés et demande :

- ◆ **Au ministre de la Justice et de garde de sceaux :**
  - ⇒ de veiller au respect de la loi contre des auteurs des crimes.
- ◆ **Au ministre de l'Intérieur, du développement communautaire et sécurité publique :**
  - ⇒ de garantir inclusivement les droits et libertés publiques à tous les citoyens burundais.
- ◆ **Au ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage :**
  - ⇒ de prendre les mesures nécessaires pour assurer la disponibilité de la quantité suffisante d'engrais dans le pays et mette en place un système de distribution équitable et efficace pour les agriculteurs;
  - ⇒ de garantir que les engrais soient accessibles à tous les agriculteurs, en particulier ceux qui en ont le plus besoin, et que leur distribution soit faite de manière transparente et équitable.

par Francine Habonimana, sa mère, veuve.

Cette dernière s'était récemment remariée avec Jean Marie, son bon frère. Francine était déjà enceinte et elle a eu peur car Jean Marie n'était pas l'auteur de grossesse d'où Francine a pris la décision de jeter cet enfant dans la latrine. Pour le moment Francine est à la prison centrale de Ruyigi.

#### Un enfant tué en commune Rwibaga, province Bujumbura

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 novembre 2024 indique qu'en date du 18 novembre 2024, Sandrine Kanyamuneza, âgée de 20 ans a tué son enfant qu'elle allait mettre au monde dans deux mois sur la colline Nyarushanga, commune Rwibaga, province Bujumbura.

Selon un témoin oculaire, c'est Calinie Nahimana qui lui a donné des produits naturels pour avorter.

Après avoir avorté, le corps de l'enfant a été enterré derrière l'enclos. Les amis et la famille qui voyaient qu'elle était enceinte lui ont arrêté et lui ont conduit au cachot. Les présumés auteurs du crime dont Calinie et Sandrine ont été arrêtés et conduit au cachot communal de Rwibaga.